

INFORMATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF REST'O COLLEGE

- ⇒ Ouverture du dispositif Rest'o collège 2024-2025 : 10 juin 2024 au 22 mai 2025.
- ⇒ Possibilité de créer votre compte via France Connect.
- ⇒ Pour accéder au service Rest'o Collège un tutoriel est disponible dans la rubrique AIDE <https://services-en-ligne.valdoise.fr/faq> ou assistance téléphonique au 01.34.25.56.47 du lundi au vendredi de 14h à 17h.
- ⇒ Le n° INE de l'élève est obligatoire et à joindre en justificatif soit :
 - Une capture écran Pronote avec le nom de l'élève et n° INE
 - L'avis des sommes à payer de la demi-pension
 - Un certificat de scolarité
 - Notification d'inscription en 6^{ème} pour les nouveaux entrants
- ⇒ Pour les demandes déposées sur la plateforme de téléservices :
Tarifs calculé de façon automatique dans les 2 cas suivants :
 - En renseignant son n° allocataire CAF avec le quotient familial
 - La famille coche le tarif maximum à 5.05 eurosNotification adressée automatiquement par mail sous 72h à 10 jours.
- ⇒ Les demandes déposées par mail : restocollege@valdoise.fr
 - 1 demande = 1 collégien, demande accompagnée du formulaire téléchargeable sur le site www.moncollege.valdoise.fr/restauration-scolaire/ et des justificatifs en PDF ou JPEG
 - Si dossier incomplet le retourner dans son intégralitéDélai de prise en charge de 6 à 10 semaines selon période.
- ⇒ Les demandes déposées par voie postale (à l'adresse suivante) :
*Rest'O collège 2023/2024
Direction de l'Éducation et des Collèges
Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 202201
95032 CERGY PONTOISE*
 - *Formulaire et justificatifs doivent être de format A4.*
- ⇒ Accompagnement téléphonique : 0800 01 95 95
 - du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du 11 juin au 4 juillet 2024
 - du 9 septembre 2024 au 22 mai 2025 de 9h30 à 12h30.

INFORMATIONS RELATIVES A LA CAMPAGNE DE BOURSE 2024

- ⇒ La Campagne de bourse concerne toutes les familles souhaitant en bénéficier.
- ⇒ La campagne de bourse se déroule en 2 temps :
 - pendant la (ré)inscription pour recueillir le consentement des parents à l'Étude automatique du droit à bourse (juin-début juillet)
 - du 1er septembre au 17 octobre 2024 : recueil des demandes effectué sur Educonnect ou via le formulaire Cerfa.
- ⇒ Consentement à l'Étude Automatique du droit à bourse à remplir soit :
 - lors de l'inscription pour les 6èmes ou à la réinscription pour les autres niveaux sur EDUCONNECT dans la rubrique dédiée à l'Étude automatique du droit à bourse
 - sur la Fiche de Renseignement remise par le Collège.
- ⇒ Grâce au consentement de l'étude automatique au droit à bourse, les familles sont dispensées de déposer une demande de bourse à la rentrée 2024 ainsi que les années suivantes.
- ⇒ Refus de l'Étude Automatique du droit à la bourse :
 - Faire sa demande de bourse sur Educonnect à partir du 1er septembre 2024 ainsi que les années suivantes ou,
 - Télécharger le formulaire cerfa 12539*14 sur le site www.service-public.fr dans la rubrique « Démarches et Outils » sélectionnez « Formulaires administratifs », filtrez par thèmes et cliquez sur l'onglet « Familles-scolarité » à remettre au secrétariat de gestion à la rentrée 2024.
- ⇒ ***A partir de septembre 2024 la tacite reconduction étant supprimée, les familles des élèves boursiers au titre de l'année 2023-2024 qui n'auront pas consenti à l'étude automatique du droit à bourse devront faire leur demande de bourse à la rentrée 2024 et à chaque rentrée scolaire sur Educonnect ou en format papier.***



6 Rue Pierre Bérégovoy
95430 Auvers sur Oise
Tél 01.34.48.09.09

SERVICE DE GESTION

Mme ASSEUM

Adjoint-Gestionnaire

Mme AISSA

Assistante gestionnaire

Adresse mail : int.0951823r@ac-versailles.fr